

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 61/008/2007 - ÉFAI

1^{er} février 2007

Informations complémentaires sur l'AU 05/07 (EUR 61/001/2007, 5 janvier 2007)

Craintes pour la sécurité / prisonnier d'opinion présumé

TURKMÉNISTAN

Andreï Zatoka (h), environ 50 ans, militant écologiste

Le 31 janvier, le tribunal municipal de Dachogouz a condamné Andreï Zatoka à trois d'emprisonnement avec sursis, et ordonné sa remise en liberté immédiate. Le militant écologiste et les personnes qui le soutiennent sont reconnaissants envers les membres du Réseau Actions urgentes qui ont envoyé des appels en sa faveur.

Ievgueni'a Zatoka, son épouse, a écrit : « *Nous avons gagné ! Andreï est libre !* »

Farid Toukhatoulline, directeur du groupe Initiative pour les droits humains au Turkménistan, qui a travaillé de nombreuses années aux côtés d'Andreï Zatoka au sein du Club écologique de Dachogouz (CED), a déclaré à Amnesty International : « *Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour défendre Andreï, tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie et qui l'ont aidé.* »

Andreï Zatoka avait été appréhendé le 17 décembre 2006 par des représentants de la police locale à l'aéroport de sa ville, Dachogouz, située près de la frontière ouzbèke. D'après certaines sources, son arrestation était destinée à le punir d'avoir mené à bien ses activités pacifiques de défenseur de l'environnement. Le 27 janvier, Amnesty International a appris qu'il devait répondre de quatre chefs d'accusation, dont l'acquisition ou la détention illicite d'armes ou d'explosifs, et la diffusion illicite de substances actives ou toxiques. Ces infractions sont passibles d'une peine de dix-neuf ans d'emprisonnement.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*